

**A PLUS IMAGE 8**  
**Société anonyme**  
**au capital de 3.600.000 Euros**  
**Siège social : 8, rue Bellini**  
**75116 - Paris**

**828 910 208 R.C.S. Paris**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)**  
**DES ACTIONNAIRES DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**  
**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société A PLUS IMAGE 8 (la « Société ») pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation (i) les comptes annuels dudit exercice ainsi que (ii) la dissolution de la Société.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

**Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 7 avril 2017. Il s'agit donc de son sixième exercice.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a généré un chiffre d'affaires de 16 030 € contre 38 277 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes d'exploitation et de cession des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 105 261 € contre 149 045 € lors de l'exercice précédent. Ces charges comprennent notamment :

- 32 100 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 76 059 € au titre de l'exercice précédent.
- 68 400 € d'honoraires prélevés par la société Bellini Partners en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière, ainsi que 3 000 € de rémunérations allouées aux administrateurs et 600 € de forfait social, soit un total de 72 000 €, correspondant à 2% du capital de la Société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 5 octobre 2016

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (89 231) €, contre un résultat de (110 768) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de 55 865 € contre 83 110 € au titre de l'exercice précédent et d'un résultat exceptionnel de 55 882 € contre 5 176 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 22 516 €, contre une perte nette de (22 482) € pour l'exercice précédent.

 1

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des 3 derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 3 600 000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2022 à 2 525 784 €, le prix de l'action est donc valorisé à 70,16 €.

Pour rappel, A PLUS IMAGE 8 disposait d'un capital de départ de 3.600.000 € qui a été utilisé de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 2.318.000 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles,
- 922.000 € en participation dans le capital de la société A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8, EURL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écritures de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement),

	RECAPITULATIF A PLUS IMAGE 8
Enveloppe totale	3.600.000 € (100%)
Investissement en association à la production	2.318.000 € (64%)
Investissement en développement (filiale A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8)	922.000 € (26%)
Placement en trésorerie	360.000 € (10%)

A PLUS IMAGE 8 a diversifié son portefeuille entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 2.041.200 € dans des œuvres cinématographiques dont 1.514.000 € en contrat d'association à la production et 527.200 € en développement ;
- 1.198.800 € dans des œuvres audiovisuelles dont 804.000 € en contrat d'association à la production et 394.800 € en développement.

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	1.514.000 €	804.000 €	2.318.000 €
Développement	527.200 €	394.800 €	922.000 €
Total	2.041.200 € (63%)	1.198.800 € (37%)	3.240.000 €

L'ensemble des ratios d'investissements ont été tenus :

- La SOFICA a investi 90% des montants levés (3.627.000 €) durant l'exercice,
- 55% des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 93% de nos participations (engagement 90%) ont été réalisées auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 37% de nos participations (engagement 35%) ont été réalisées dans le secteur audiovisuel,
- 100% de nos investissements cinéma (engagement 55%) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 23% de nos investissements cinéma ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 4,5M€,

- 42% de nos investissements (engagement 25%) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 14% de nos investissements (engagement 5%) ont été réalisés dans des films et séries d'animation,
- 28% de nos investissements (engagement 15%) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8).

- **Investissements en association à la production non adossés :**

A PLUS IMAGE 8 a investi 860.000 € en association à la production non adossée dans 7 œuvres cinématographiques et 2 œuvres télévisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de nos investissements :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Recettes d'exploitations	Cession de droits résiduels	Total des recettes
Le Collier rouge	Cinéma	Jean Becker	François Cluzet, Nicolas Duvauchelle, Christa Théret	50 000,00	4 259,44	- €	4 259,44
Garde alternée	Cinéma	Alexandra Leclère	Didier Bourdon, Valérie Bonneton, Isabelle Carré	114 000,00	23 375,55	37 868,00	61 243,55
Paris Etc	TV	Zabou Breitmann	Zabou Breitman, Valéria Bruni-Tedeschi, Naydra Ayadi	150 000,00	64 591,78	10 408,22	75 000,00
Les Affamés	Cinéma	Léa Frédeval	Louane Emera, Vincent Dedienne	100 000,00	6 252,75	- €	6 252,75
Les Chatouilles	Cinéma	Andréa Bescond, Eric Metayer	Karine Viard, Clovis Cornillac, Gringe	100 000,00	69 029,97	23 325,00	92 354,97
L'Amour est une fête	Cinéma	Cédric Anger	Guillaume Canet, Gilles Lellouche, Camille Razat	46 000,00	8 371,30	- €	8 371,30
Squish	TV (animation)	Jack Antoine Charlot	N/A (animation)	150 000,00	14 953,92	82 546,08	97 500,00
Let's Dance	Cinéma	Ladislav Chollat	Rayanne Bensetti	25 000,00	18 515,73	11 250,00	29 765,73
Grâce à Dieu	Cinéma	François Ozon	Melvil Poupaud, Denis Menochet, Swann Arlaud	125 000,00	98 941,21	- €	98 941,21
<b>TOTAL</b>				<b>860 000,00</b>	<b>308 291,65</b>	<b>165 397,30</b>	<b>473 688,95</b>
<b>TAUX DE RECOUVREMENT BRUT</b>							<b>55%</b>

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. La SOFICA bénéficie pour chacune de ces œuvres de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises, droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...).

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 58% (172 500 € de recettes d'exploitation pour 300 000 € investis).

Les œuvres cinématographiques ont un taux de recouvrement global de 54% (301 188,95 € de recettes d'exploitation pour 560 000 € investis).

- **Investissements en association à la production adossés :**

A PLUS IMAGE 8 a également réalisé 1.458.000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 4 œuvres audiovisuelles et 7 longs-métrages pour le cinéma.

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Date rachat	Investissement	Garantie de rachat	Recettes
La Finale	Cinéma	Robin Sykes	Rayanne Bensetti, Thierry Lhermitte	01/06/2020 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 8	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Interrail	Cinéma	Carmen Alessandrin	Manon Valentin, Marie Zabukovec, Pablo Cobo	01/04/2020 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 8	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Garde Alternée	Cinéma	Alexandre Leclère	Didier Bourdon, Valérie Bonneton, Isabelle Carré	01/04/2020 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 8	252 000 €	252 000 €	252 000 €
La lutte des classes	Cinéma	Michel Leclerc	Edouard Baer, Leila Bekhti, Ramzy Bedia	10/12/2022 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 8	198 000 €	198 000 €	198 000 €
Mr Magoo	TV	Hugo Gittard	/	15/06/2020 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 8	216 000 €	224 000 €	224 000 €
50 Nuances de grecs	Télévision (animation)	Mathieu Signolet	/	01/01/2021 au 31/12/2028	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Gueule d'ange	Cinéma	Vanessa Filho	Marion Cotillard, Alban Lenoir	31/12/2020 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 8	52 000 €	52 000 €	52 000 €
Amoureux de ma femme / Le Proverbe	Cinéma	Daniel Auteuil	Daniel Auteuil, Sandrine Kiberlain, Gérard Depardieu, Adriana Ugarte	01/09/2020 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 8	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Andy	Cinéma	Julien Weill	Vincent Elbaz	01/01/2020 au 31/12/2026	102 000 €	102 000 €	102 000 €
Molière : l'affaire Tartuffe	TV	Jacques Malaterre	/	01/01/2021 au 31/12/2028	44 000 €	44 000 €	44 000 €
Fiertés	Télévision (série)	Philippe Faucon	Samuel Théis, Emmanuelle Bercot,	01/01/2022 au 31/12/2028	144 000 €	144 000 €	144 000 €



		Benjamin Voisin			
TOTAL			1 458 000 €	1 466 000 €	1 466 000 €
TAUX DE RECOUVREMENT BRUT GARANTI				100,55%	100,55%

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 45% de l'ensemble des investissements.

- **Investissements en association au développement :**

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés par la filiale de développement A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8 pour un montant total de 922.000 €.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes
L'atelier de production	Cinéma	<i>Au poste – Ibiza – Comme mes soeurs</i>	100 000,00 €	100 000,00 €
Fédération	Télévision	<i>Au-delà du crime - Bonus Family - Cabaret de Paris - Eddie Barclay, Häxa – Insurrection - Jeanne d'Arc - La chorale de l'hôpital – La salamandre – Le bureau des légendes (S4) – Le temps est assassin – Les femmes du 6<sup>ème</sup> étage – Les Mousquetaires – Les volontaires – Marianne – Meurtre dans la Creuse – Pas moi – Rap game – Tropiques criminels – Une pour toutes – Untitled cuisine project – William Tell</i>	200 000,00 €	202 767,00 €
Cotton Wood	Télévision (animation)	<i>Titic se déchaîne – Adopt a baby bot</i>	50 000,00 €	51 516,00 €
JS Production	Cinéma	<i>Interrail – Au nom du foot – Comédie urbaine – 4G – On efface tout</i>	50 000,00 €	51 943,00 €
Move Movie	Cinéma	<i>Le Gardien – Diane – Maratre*</i>	202 200,00 €	211 186,00 €
Sombrero Films	Cinéma	<i>Un homme amoureux – Le baiser dans la nuque – Le voyage de Magda – Mes chers parents – Une semaine pas plus – La balade des gens heureux – Le petit roi du monde**</i>	100 000,00 €	102 202,00 €
Silex Films TV	Télévision	<i>Romantismes – Culottées – Climax</i>	50 000,00 €	50 398,00 €

One World	Télévision	<i>La divine – Jeanne d’Arc</i>	94 800,00 €	97 672,57 €
VVZ Production	Cinéma	<i>Ne manque pas ce train – La divine- Pandas – A dog’s life – Mes petits mensonges</i>	75 000,00 €	75 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>52 œuvres</b>	<b>922 000,00 €</b>	<b>942 684,57 €</b>

\* Convention remboursée en 2 échéances par les projets de substitutions : *Le médecin imaginaire* et *Torrent*

\*\* Convention remboursée en 3 échéances par les projets de substitutions : *Seule*, *Le calendrier*, *Ma beauté*

Conformément à ce type d’investissements, assimilables à des prêts qui permettent au producteur de développer des œuvres, le remboursement des engagements est réalisé à chaque mise en production.

## 1. Faits marquants de l’exercice

### Non adossés :

Sur les investissements non adossés, notre activité a principalement consisté à la gestion des remontées de recettes du catalogue de production ainsi que le suivi des encaissements et des remboursements correspondants.

Les œuvres suivantes ont été cédées au cours de l’exercice 2022 :

- *Squish* a été cédé à FEDERATION STUDIO pour 82 546,08 €
- *Let’s Dance* a été cédé à PATHE FILMS pour 11 250 €
- *Les Chatouilles* a été cédé aux FILMS DU KIOSQUE pour 23 325 €

### Adossés :

Les œuvres suivantes ont été cédées au cours de l’exercice 2022 :

- *La Lutte des Classes* a été cédé à KARE PRODUCTIONS pour 198 000 €
- *Fiertés* a été cédé à SCARLETT pour 143 176,94 €

### Développement :

Au 31/12/2022, seules deux conventions n’étaient pas soldées : Move Movie et Planet Nemo Animation.

- MOVE MOVIE

S’agissant de MOVE MOVIE, un nouvel échéancier est en place jusqu’en septembre 2023 et est respecté jusqu’à présent.

- PLANET NEMO ANIMATION

S’agissant de PLANET NEMO ANIMATION :

Pour rappel, la société A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8 détenait au 31/12/2020 une créance d’un montant de 161 161 € auprès de la société Planet Nemo Animation sur la série d’animation « Groove High », faisant l’objet d’un plan de redressement avec échelonnement annuel jusqu’en août 2023.

Compte tenu de la crise sanitaire du Covid-19, la société Planet Nemo Animation n’avait pas été en mesure de régler l’échéance de 2020 pour un montant de 37.191 €.

Le 14 octobre 2020, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole avait statué pour un allongement du plan de 2 ans fixant le terme au 12 août 2025 ; l'échéance de 2020 étant ramené à 0 €, et celle de 2021 à 12 397 €. Par jugement du 28 septembre 2022, le plan de redressement a été résolu et la liquidation judiciaire a été prononcée. En conséquence, la totalité de la créance restant due par Planet Nemo Animation a été annulée. La créance est donc une perte.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La Société va continuer la gestion de son portefeuille d'actifs, notamment sur leur exploitation vod, svod, ventes internationales et ventes TV France. Il est toutefois rappelé que dans la mesure où la Direction Générale des Finances Publiques a donné son accord à la dissolution anticipée dans une lettre en date du 20 décembre 2022, il sera proposé aux actionnaires de se prononcer en faveur de la dissolution anticipée de la Société.

### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler

### **Principaux risques et incertitudes**

Pour la parfaite information des actionnaires nous vous précisons que nous n'identifions ni risques ni incertitudes dans la mesure où :

- (i) L'échéancier accordé à MOVE MOVIE est respecté et ne représente pas de risque ;
- (ii) La créance que la Société détenait sur la société PLANET NEMO ANIMATION a été comptabilisée en perte.

### **Filiales, participations et succursales - Prise de participations**

A PLUS IMAGE 8 a créé A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8, filiale au capital de 922.000 €, consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Nous vous informons que les résultats de la société A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **Total bilan** : 907 733,89 €,
- **Chiffre d'affaires** : 2 872,57 €,
- **Résultat net comptable** : 55 865,07 €.

En vue du projet de dissolution anticipée de la Société, nous vous informons que le Conseil d'Administration s'est prononcé en faveur de la dissolution anticipée sans liquidation au sens de l'article 1844-4 du Code civil, de la filiale A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8

La Société ne détient pas d'établissement secondaire.

### **Activités en matière de recherche et développement**

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la Loi.

### **Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net de 22 516 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

#### **Origine**

- Report à nouveau antérieur : (1.096.732) €.
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 22 516 €.

#### **Affectation**

Au Report à nouveau, soit 22 516 €.

Le poste « report à nouveau » serait ainsi porté de (1 096 732) € à (1 074 216) €.

Conformément aux dispositions de l'article de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

### **Informations relatives aux délais de paiement**

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-joint, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Exercice	Créances clients (en HT €)			
	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2022	198 000 €	-	-	-
31/12/2021	-	-	-	-

Toutefois la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

### **Tableau des résultats**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq premiers exercices écoulés.

### **Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce**

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

A PLUS IMAGE 8 a signé le 31 janvier 2017 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article

L.225-38 du Code de commerce. Cette convention a été reprise dans les actes accomplis au titre de la société en formation lors de l'assemblée générale constitutive. Elle s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

### **Actionnariat**

A PLUS IMAGE 8 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote d'A PLUS IMAGE 8.

### **Situation des mandats des mandataires sociaux**

#### **(i) Mandat d'administrateur de Monsieur Niels COURT-PAYEN**

Il est rappelé aux actionnaires que les mandats d'administrateur et en conséquence de Président du Conseil d'administration de Monsieur Niels COURT-PAYEN arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous vous précisons, que si la dissolution anticipée de la Société était décidée lors de cette assemblée générale, le renouvellement du mandat de Monsieur Niels COURT-PAYEN serait sans effet en raison de la nomination d'un liquidateur.

Aussi, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale et sauf vote de la dissolution anticipée de la Société, le Conseil d'Administration a d'ores et déjà décidé de renouveler Monsieur Niels COURT-PAYEN dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

#### **(ii) Mandat du Directeur Général**

Il est précisé aux associés que suite à la démission de Monsieur Victor Haond de ses fonctions de Directeur Général, en date du 11 février 2022, Madame Muriel Rousselet a été nommée Directrice Générale le même jour par le Conseil d'Administration pour une durée de 2 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **(iii) Situation des mandats des commissaires aux comptes**

Il est rappelé aux actionnaires que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant est arrivé à expiration.

Par conséquent, nous vous proposons de renouveler le mandat de la société RSM Paris pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ou le cas échéant, pour la période prenant fin à l'issue des opérations de liquidation si celle-ci intervient avant, sous réserve de l'approbation de la dissolution anticipée par les actionnaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne soumettons pas le renouvellement de la société FIDINTER en tant que Commissaire aux comptes suppléant dans la mesure où celle-ci a été radiée en 2020.

### **Rémunérations des administrateurs**

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 il a été attribué aux administrateurs une somme globale de 3.000 euros.

Compte tenu du projet de prononcer la dissolution anticipée de la Société, le Conseil d'Administration propose aux actionnaires de prendre acte de l'absence d'allocation de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Présentation des comptes annuels**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

### **Dissolution**

Fort du processus de cession entamé, nous avons obtenu le 20 décembre 2022 l'autorisation anticipée de dissolution de la SOFICA de la part de la Direction Générale des Finances Publiques, nous permettant d'envisager une liquidation de la Société dans les deux prochaines années.

Ainsi, il vous est proposé de voter la dissolution anticipée de la Société lors de la prochaine Assemblée Générale et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Le siège de la liquidation serait fixé au siège social 8 rue Bellini – 75116 Paris.

Dans l'hypothèse d'un vote favorable des actionnaires à la dissolution anticipée de la Société, il vous est proposé de nommer la société BELLINI PARTNERS, société par actions simplifiée au capital social de 10 177 400 €, dont le siège social est situé au 8 RUE BELLINI 75116 PARIS 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 802 991 901, en qualité de liquidateur.

Le Liquidateur ainsi nommé devrait dresser un inventaire de l'actif et du passif de la liquidation, un bilan d'ouverture de la liquidation et convoquer une assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la date de ce jour, aux fins d'information de ces derniers sur l'inventaire et le bilan d'ouverture de la liquidation.

Le Liquidateur ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Le Liquidateur aurait pour mission de céder, au meilleur prix, l'ensemble des participations détenues par la Société d'une part et de résilier, en temps utile, l'ensemble des contrats liant la Société à des tiers d'autre part. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'il avisera, tout l'actif de la Société. Il aurait également pour mission de payer l'ensemble des dettes de la Société à l'égard des tiers. Il prendrait toute décision de nature à éteindre tous les droits des créanciers à l'égard de la Société et en général tout le passif de cette dernière. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Le Liquidateur aurait qualité pour représenter la Société auprès des tiers, notamment les administrations publiques ou privées ainsi que pour agir en justice devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

Il serait tenu de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour rendre compte de son activité.

Pour la parfaite information des actionnaires il précisé qu'un vote en faveur de la dissolution anticipée de la Société aura pour conséquence de mettre fin aux fonctions des administrateurs, du Président du Conseil d'administration ainsi qu'à celles du Directeur Général.

### **INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

#### **Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 :**

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Niels Court-Payen, Président du Conseil d'Administration, depuis la constitution de la Société est également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Membre et Président du Conseil d'Administration des sociétés SG Image 2017, SG Image 2018, SG Image 2019, SG Image 2020, SG Image 2021, SG Image 2022 et Bellini Films
- Membre et Président du Conseil d'Administration des SPICAV A Plus Génération 2 et SPICAV Génération 3

Madame Muriel Rousselet, Directrice Générale à compter du 11 février 2022, ne détient aucun autre mandat social.

Madame Yolaine Tuffier, Administratrice depuis le 27 février 2020, est également :

- Gérante de la société EAUX ET FORÊTS HOLDING
- Présidente de la société SAS Trocadéro Distribution
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2017
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018

Monsieur Gilles Legrand, Administrateur depuis le 27 février 2020, est également :

- Président Directeur Général de la société SAS Epithète and Co
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2017
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018

#### **Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce**

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

#### **Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)**

Néant.

## Modalités d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'administration du 11 février 2022, il a été choisi de maintenir la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et ce conformément aux dispositions statutaires.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et sommes à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaiter.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Conseil d'Administration  
Représenté par Niels Court-Payen

## ANNEXE

## RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS  
DES CINQ DERNIERS EXERCICES

A PLUS IMAGE 8

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/22 au 12/22	Exercice 01/21 au 12/21	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
<b><u>I - Capital en fin d'exercice</u></b>					
- Capital social .....	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
- Nombre des actions ordinaires existantes (A) .....	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A) .....					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations .....					
. par exercice de droits de souscription .....					
<b><u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u></b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes .....	16 030	38 277	119 464	101 142	42 430
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions .....	-1 249	-29 533	61 093	35 212	-65 980
- Impôts sur les bénéfices .....					
- Participation des salariés due au titre de l'exercice .....					
- Résultat net (C) .....	22 516	-22 482	-168 362	-304 112	-268 370
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions .....	-23 765	-7 051	229 455	339 325	202 390
- Résultat distribué (D) .....					
<b><u>III - Résultat par action</u></b>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amort., dépréciations, provisions = (B) / (A) .....	-0,03	-0,82	1,70	0,98	-1,83
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amort., dépréciations, provisions .....	-0,03	-0,82	1,70	0,98	-1,83
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amort., dépréciations, provisions = (C) / (A) .....	0,63	-0,62	-4,68	-8,45	-7,45
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<b><u>IV - Personnel</u></b>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice .....					
- Montant de la masse salariale de l'exercice .....					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales) .....					